

Investissement étranger à la Trinité-et-Tobago

La Trinité-et-Tobago devient rapidement un des pays les plus accueillants pour l'investissement parmi les pays de langue anglaise des Caraïbes. Le Canada, en particulier, a développé de forts liens en matière d'investissement avec la Trinité-et-Tobago par suite de la signature, en septembre 1995, d'une convention préventive de double imposition et d'un accord sur la protection des investissements étrangers. Le gouvernement, motivé par le besoin de stimuler la croissance économique, a adopté une attitude favorable envers l'investissement étranger. Il encourage activement l'investissement étranger dans sa campagne en vue de diversifier l'économie pour qu'elle cesse de dépendre du secteur pétrolier. À l'exception des sociétés inscrites à la cote, il est maintenant permis à une société étrangère de posséder entièrement une entreprise de la Trinité-et-Tobago. La politique gouvernementale de dessaisissement et de restrictions financières a ouvert la voie à la participation du secteur privé dans des organismes auparavant contrôlés par l'État. C'est pourquoi le gouvernement a introduit de nombreux encouragements à l'investissement conçus pour attirer l'investissement étranger au pays.

Quand il examine une demande d'encouragement à l'investissement, le gouvernement s'intéresse à des facteurs comme les conséquences environnementales du projet, la valeur proposée de l'investissement, les possibilités de création d'emploi du projet, le mouvement de trésorerie net portant sur les devises, la valeur ajoutée locale, les ventes à l'exportation éventuelles, la valeur des importations de matières premières et les recettes qui pourraient être obtenues au moyen des taxes, impôts et droits. Les sociétés canadiennes qui souhaitent demander un encouragement à l'investissement particulier devraient tenir compte de ces facteurs lorsqu'elles élaborent une proposition.

Encouragements à l'investissement

De nombreux encouragements à l'investissement et possibilités d'investissement différents ont été conçus pour attirer l'investissement étranger à la Trinité-et-Tobago. Le gouvernement a désigné les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de la fabrication pour l'exportation comme des domaines prioritaires à des fins d'investissement et d'expansion et, avec le secteur de l'énergie, il souhaite faire de ces secteurs les pierres angulaires de l'économie. C'est la Division du développement touristique et industriel (Tourism and Industrial Development Division) qui coordonne les encouragements à l'investissement et cette division peut aider les investisseurs qui souhaitent demander l'approbation d'encouragements à l'investissement.

Concessions touchant les droits à l'importation

La Loi sur les douanes (*Customs Act*) permet d'accorder des concessions sur les droits à l'importation à des organismes agréés pour des projets industriels approuvés. Ces concessions sont habituellement accordées à des sociétés de fabrication qui fournissent un emploi accru et une valeur ajoutée aux matériaux locaux utilisés dans le processus de fabrication. Les demandes sont